

# Comprendre votre facture



Cet encadré correspond au type de facture (relevé ou estimé) et à la date de votre facture.

## 2 VOTRE ADRESSE

Cette adresse postale est votre adresse de facturation. Elle peut être différente de votre lieu de consommation.

### 3 VOS INFORMATIONS CLIENT

Cette rubrique correspond aux références de votre contrat. Informations nécessaires pour toutes vos opérations et contact avec EDT ENGIE.

#### Vous trouvez ici:

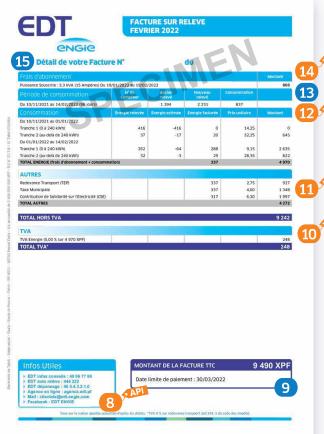
- votre référence technique qui correspond à la référence de votre compteur.
- votre numéro de contrat,
- votre numéro de client qui vous servira dans tout échange avec un conseiller.
   Celui-ci ne change pas, même si vous modifiez votre contrat ou que vous déménagez.
- le type de tarif appliqué en fonction du contrat souscrit,
- la puissance souscrite: elle est utilisée pour calculer vos frais d'abonnement, votre avance sur consommation et correspond à votre besoin de puissance.
- le lieu de consommation : cette adresse correspond au lieu approvisionné en électricité par EDT ENGIE.

## BILAN DE VOTRE CONSOMMATION

Cette rubrique présente le bilan de votre consommation sous forme de graphiques pour mieux suivre et maîtriser votre consommation d'énergie :

- L'évolution du montant de vos factures sur 13 mois, qui vous permet de comparer votre facture du mois et celle de l'année passée.
- La consommation mensuelle en kWh: cette courbe correspond à la consommation de chacune de vos factures ramenées au mois, y compris les estimées,
- La répartition du montant de votre facture permet de connaître les sommes versées pour chaque rubrique.







Vous trouverez dans cette rubrique les dates prévisionnelles :

- de votre prochaine facture.
- du prochain passage de l'agent chargé de la relève.



Cette rubrique vous informe sur : - le montant total à payer.

- la date limite de paiement.
- la date de prélèvement si vous optez pour le prélèvement automatique.



Cet espace est réservé à des messages à caractère informatif et ponctuel.



Dans cette rubrique vous trouverez nos coordonnées EDT ENGIE pour toutes questions relatives à votre contrat



Dans cette rubrique vous retrouvez :

- le montant de votre facture,
- la date limite de paiement de votre facture.



Le numéro de votre facture.

### 14 VOS FRAIS D'ABONNEMENT

Le montant de vos frais d'abonnement correspond à votre puissance souscrite. En basse tension, sa valeur au 1° août 2020 est fixée à :

- 263 XPF par kVA pour le tarif
  « petits consommateurs »,
- 445 XPF par kVA pour le tarif « classique » basse tension usages domestiques.

## 13 PÉRIODE DE CONSOMMATION

Cette rubrique correspond à votre consommation en kilowattheure (kWh) entre 2 dates, c'est la différence entre votre nouveau relevé de compteur et l'ancien.



La répartition de votre consommation est établie par tranches tarifaires :

- Tranche 1: 0 à 240 kWh/mois.
- **Tranche 2**: + de 240 kWh/mois.

En fonction de la quantité de kWh consommée, le montant qui vous sera facturé correspondra à la différence entre votre énergie relevée et votre énergie estimée.

Le total énergie inclut vos frais d'abonnement et votre consommation.



Vous trouverez le détail des sommes perçues pour le compte de votre commune. Le montant des taxes, fixé par les pouvoirs publics, est détaillé sur votre facture.



La TVA s'applique à la consommation d'énergie et aux frais d'abonnement.